Novembre 2024

# LETTRE INFO AVALLON

MICHELIN
+ QU'UN SYNDICAT

**Rédactrice :**
*Michèle Bailly*
**Directeur de la publication :**
*Fabien Lachaud*

## Sommaire

**ÉDITO**
Visite de notre DSC

**INTÉRESSEMENT**
Synthèse a fin octobre

**ALERTE À L'INSPECTEUR DU TRAVAIL :**

**AUDIT SMEP !**
Un désastre annoncé !

Délit d'entrave et discrimination à l'intéressement

## Visite de notre DSC, José Tarantini : un échange constructif

Nous avons eu le plaisir d'accueillir José Tarantini, notre Délégué Syndical Central, lors de sa visite récente.
Cet échange a permis de faire le point sur plusieurs sujets d'actualité, notamment sur les conditions de travail et les projets en cours.
Les discussions ont été constructives et ont permis d'identifier des pistes d'amélioration pour le bien-être de nos collègues :

- Constat de l'engagement des employés, malgré un moral globalement bas
- Echange avec la direction pour repréciser les enjeux de l'alerte droit économique émise en central, en insistant sur la volonté d'accompagner non seulement les salariés qui pourraient quitter le Groupe, mais aussi ceux qui restent.
- Renouvellement de la demande de la section pour un local syndical facilement accessible par l'extérieur.

**Nous remercions José pour sa présence et son engagement constant à défendre les intérêts de l'ensemble des salariés.**
**On ne manquera pas de vous tenir informés des prochaines actions et des enjeux avancés de cette visite.**

## INTÉRESSEMENT

La CFE CGC vous rappelle l'importance d'évaluer vos compétences dans le cadre de l'atteinte des critères d'intéressement.
En effet, ce critère peut augmenter le pourcentage d'interessement auquel nous pouvons prétendre. Pour que nous puissions en bénéficier, il est nécessaire que 85% des cocas est au moins 10 compétences évaluées.
À fin octobre, seulement 82,5% ont au moins 10 compétences démontrées. Au delà de l'objectif lié à l'interessement, cette démarche est essentielle pour **renforcer l'employabilité de chacun.**

Nous vous encourageons donc à finaliser votre évaluation de compétence si ce n'est pas déjà fait. C'est une étape essentielle pour que nous puissions tous bénéficier de ces avantages.

### SYNTHESE A FIN OCTOBRE

**3 critères déjà atteints**
*Qualification, compétences agents et délai nomi*

**1 critère atteignable**
*compétences cocas*

**2 critères bientôt atteignables**
*QSD BDR 8 atteint pour une cible à 9*

**2 critères plus atteignables**
*Sécurité et CT*

**Bonus CT**
*Les CT PLM/PLC et BDR devraient être verts sur novembre et décembre*

**Estimation 3,65 %**

# ALERTE À L'INSPECTEUR DU TRAVAIL : DÉLIT D'ENTRAVE ET DISCRIMINATION À L'INTÉRESSEMENT

Nous avons récemment alerté l'inspecteur du travail face à plusieurs pratiques de l'entreprise que nous considérons comme un délit d'entrave, ce que l'inspecteur a confirmé.

*Le délit d'entrave est une infraction d'un employeur qui porte atteinte à la mise en place et au bon déroulement de la mission des représentants du personnel et à l'exercice du droit syndical*

En effet bien que des règles soient en place, des projets continuent d'être régulièrement présentés au-delà après les réunions X2 (stade où les commandes sont déjà passées), ce qui n'est pas légal. Ces actions nuisent au bon fonctionnement du CSE et à la transparence des échanges.

Par ailleurs, nous dénonçons **une discrimination sur le calcul de l'intéressement.**
L'entreprise a classé comme "rouge" le critère du court terme BDR de juin pour l'intéressement tandis que ce même critère a été évalué "vert" pour la rémunération variable des agents (RVA). Cela concerne les 600 BDR mises en production en juin (pour les industrialiser), lesquelles n'étaient pas prévues dans le plan de production initial (PDP) établi au mois de mai. Cependant, elles ont été fabriquées en juin et le PDP n'a pas été réévalué. Le taux d'atteinte du CT à été 99 %. L''entreprise refuse de classer ce critère en "vert" pour l'intéressement malgré cette performance.
La **CFE CGC a donc sollicité l'inspecteur du travail** afin qu'il examine cette situation et recommande des mesures afin de garantir une équité de traitement pour l'ensemble des salariés. L'entreprise a proposé une réunion entre les organisations syndicales, la Direction et l'inspecteur du travail mais celle-ci n'a pas pu se tenir compte tenu de la rupture du dialogue social.

# AUDIT SMEP : UN DÉSASTRE ANNONCÉ !

Pour la deuxième année, l'audit **SMEP a relevé des non-conformités majeures** sur notre site (1 en 2023 et 2 en 2024)
Nous avions alerté dès 2023 sur l'arrêt de la démarche Fullmark alors que les indicateurs sécurité se dégradent et que des salariés continuent de se blesser.

La réduction de l'équipe EP décidé en 2018 (Lean structure) passant de 5 à seulement 3 personnes malgré un avis défavorable du CHSCT. Nous avons régulièrement signalé, notamment lors des réunions CSE et CSSCT, la surcharge de travail de ce service. Nos confrères de la CFDT ont relayé ces préoccupations, lesquelles avaient d'ailleurs été mises en lumière lors de l'audit SMEP de 2023. Par ailleurs, la fonction ergonome est absente du site depuis 1 an, alors même que la plupart des Accidents de Travail sont liés à des douleurs provoquées par des problèmes de posture.
**La CFE CGC constate l'échec de la stratégie en matière de sécurité sur le site**.
Nous apprenons par ailleurs, qu'une consultante externe a été recrutée pour accompagner la mise en place du plan d'action. Face à ce constat alarmant, il aurait été souhaitable que nos alertes aient été prises en compte plus tôt afin d'éviter une telle situation.
Enfin, un GT sur les structures (coûteuses à l'entreprise) est prévu début d'année prochaine. L'amélioration de notre compétitivité est indispensable dans le contexte industriel du Groupe en France, mais il est essentiel de veiller à ne pas exagérer la charge de travail. Cela pourrait nuire non seulement à l'engagement des équipes mais également à la performance globale. Nous suivrons cette question de près.

***2025 sera une année importante***

Un audit SMEP externe, applicable à l'ensemble des usines PL sera mené sur notre site. Il s'agit d'un enjeux majeur car il pourrait remettre en question notre certification Européenne. Souhaitons que l'entreprise se donne les moyens pour atteindre ses ambitions ; la CFE CGC restera vigilante.
**Car la sécurité c'est notre valeur à Pneu Laurent.**

## A vos côtés ! Votre équipe CFE CGC d'Avallon

Rejoignez-nous !

Michèle BAILLY
élue CSE suppléante,
membre commission Oeuvre sociale (ASC)
06 79 68 92 53

Fabien LACHAUD
délégué syndical élu CSE,
membre CSSCT
06 74 97 14 96

Evelyne RIS
représentante syndicale au CSE
07 63 40 99 54